



CONFÉRENCE DE L'ACPR

SOLVABILITÉ II : PRÉPARER 2016

Jeudi 12 décembre 2013

Auditorium de la Banque de France



Introduction

Jean-Marie Levaux, vice-président de l'ACPR

Sommaire

Conférence animée par Romain Paserot, directeur des contrôles spécialisés et transversaux, Chef de projet Solvabilité II

- ❑ Quel calendrier pour Solvabilité II ?**
- ❑ Bilan de la préparation du marché en 2013**
- ❑ Les prochaines étapes de préparation : 2014 et 2015**
 - *Reporting***
 - **Gouvernance et ORSA****
 - **Modèles internes****

Sommaire

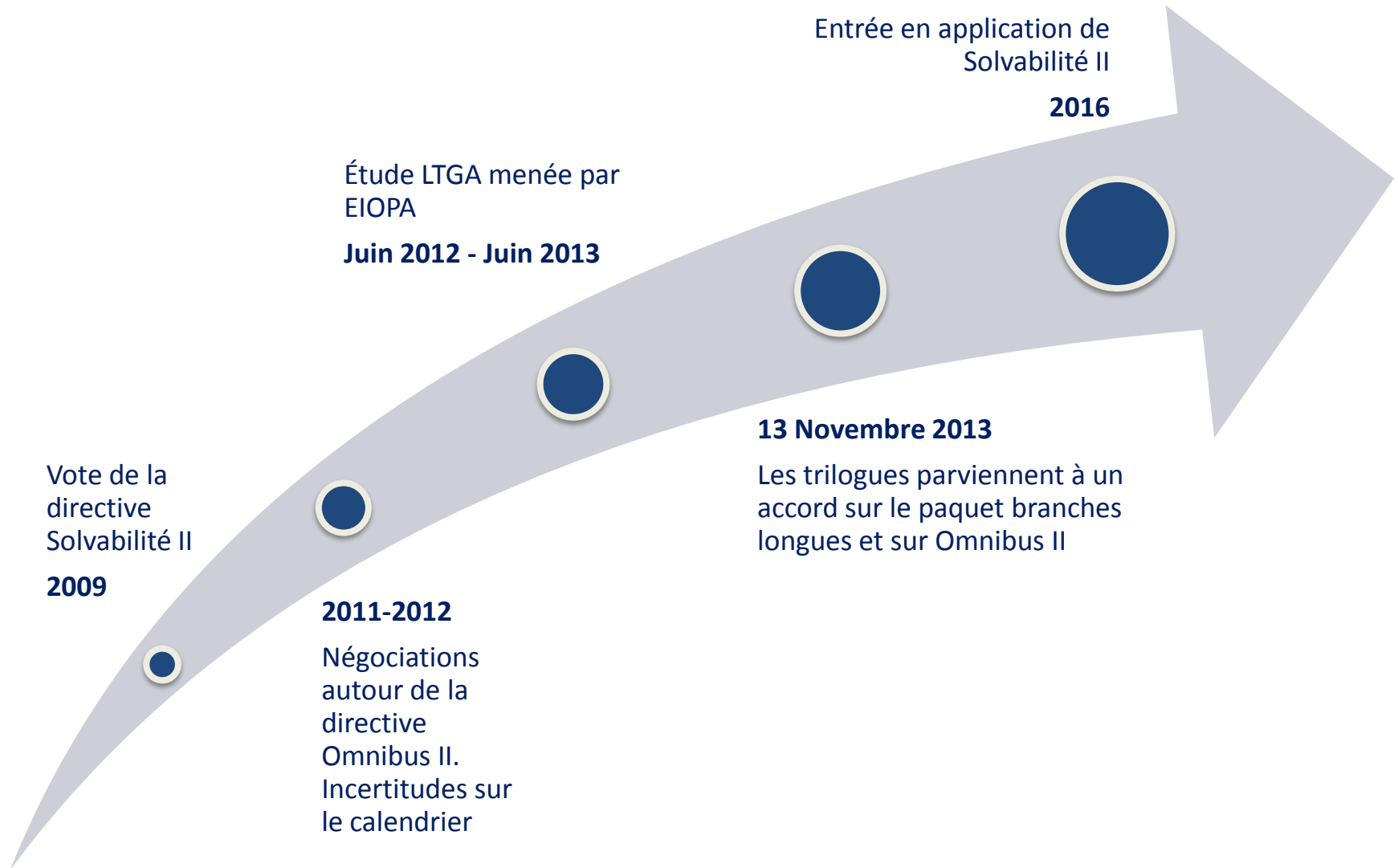
- ❑ **Quel calendrier pour Solvabilité II ?**
 - **Anne-Lise Bontemps-Chanel, chef de service adjoint des affaires internationales assurance**
 - **Alexis Dupont, responsable du pôle Exigences quantitatives au service des affaires internationales assurance**

- ❑ Bilan de la préparation du marché en 2013

- ❑ Les prochaines étapes de préparation : 2014 et 2015
 - *Reporting*
 - Gouvernance et ORSA
 - Modèles internes

Quel calendrier pour Solvabilité II ?

L'horizon 2016, conclusion d'une longue période d'incertitudes



Omnibus II : Les mesures « branches longues »

Ajustements de la courbe des taux

- ❑ Visent à limiter l'effet des mouvements des *spreads* sur le bilan prudentiel des assureurs
- ❑ Agissent comme des « primes » appliquées à la partie liquide de la courbe des taux :
 - Ajustement de volatilité (*Volatility Adjustment*)
 - Deux modules : l'un permanent par zone monétaire, l'autre national se déclenchant automatiquement en cas de crise
 - Prime d'ajustement (*Matching Adjustment*)
 - Critères d'éligibilité spécifiques (type d'engagements, qualité du « matching » actif/passif, ...)
 - Utilisation sur approbation du superviseur, et niveau d'ajustement propre à chaque organisme

Omnibus II : Les mesures « branches longues »

Les mesures transitoires sur les taux et les provisions techniques

- Visent à lisser les effets du passage à Solvabilité II (durée maximale de 16 ans) :
 - Mesure transitoire sur les taux d'actualisation
 - Concerne les organismes ayant un taux garanti moyen élevé
 - Permet d'utiliser des taux d'actualisation convergeant progressivement vers les taux Solvabilité II
 - Mesure transitoire sur les provisions techniques
 - Concerne les organismes ayant des portefeuilles dont les provisions techniques augmentent fortement lors du passage à Solvabilité II
 - Application d'une déduction au montant des provisions techniques
 - Possibilité de recalculer le montant d'ajustement sur autorisation
 - Application possible par « groupe homogène de risque »

Omnibus II : Les mesures « branches longues »

Extension de la période de non-couverture, pilier 2 et communication au public

- ❑ Possibilité d'extension de la période de non couverture du SCR (jusqu'à 7 ans), dans des circonstances exceptionnelles
- ❑ Trois éléments de pilier 2 :
 - Un *capital add-on* « pilier 1 » peut désormais être administré aux organismes utilisant les mesures du paquet
 - Les organismes devront examiner la sensibilité de leur SCR, de leurs fonds propres et de leurs provisions techniques aux effets des mesures
 - L'ORSA devra par ailleurs analyser l'exigence de couverture permanente du SCR avec et sans mesures « branches longues »
- ❑ Les organismes devront communiquer au public l'impact des mesures sur leurs provisions techniques, leurs exigences de capital et leur niveau de fonds propres

Autres sujets Omnibus II

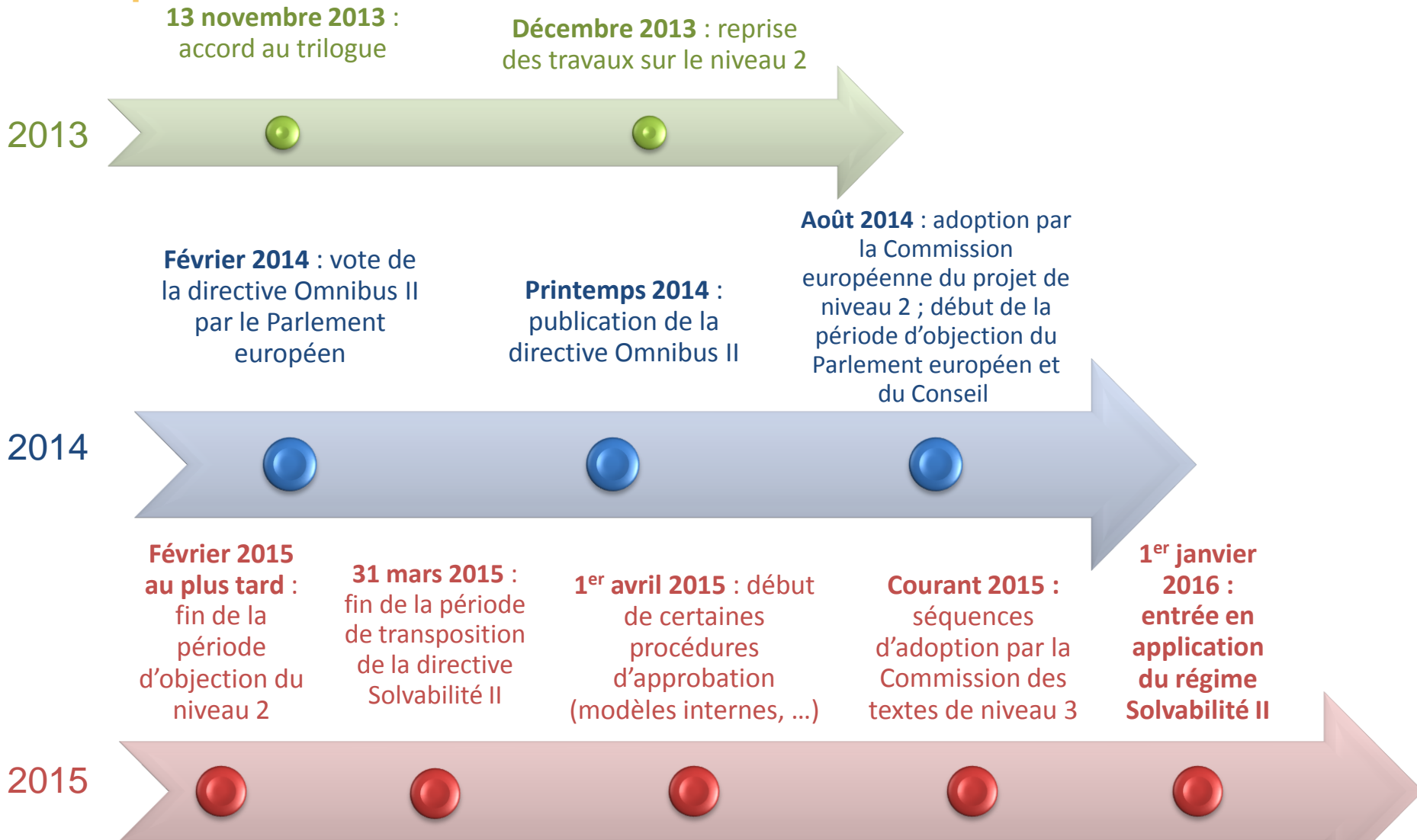
- ❑ **Deux nouvelles mesures transitoires sont introduites :**
 - Une mesure transitoire pour l'équivalence des pays tiers (article 227)
 - La Commission pourra décider d'attribuer une équivalence temporaire à un pays tiers pour une durée de 10 ans, renouvelable
 - Cette mesure concerne uniquement l'équivalence pour la détermination du SCR et des fonds propres des filiales
 - Une mesure transitoire pour les régimes RPS
 - Application de la directive 2003/41/EC autorisée jusqu'à fin 2019 pour les régimes RPS

Un calendrier chargé d'ici à 2016 pour les régulateurs

- ❑ **Les travaux européens sur Solvabilité II ne sont pas terminés :**
 - Travaux et finalisation du niveau 2 ;
 - Publication d'OMDII puis du niveau 2 au cours de l'année 2014 (année d'élection au Parlement européen) ;
 - Finalisation et consultation des mesures de niveau 3 *a priori* en 2015.

- ❑ **Les chantiers nationaux se poursuivent :**
 - Transposition de Solvabilité II en droit français ;
 - Date limite de transposition : 31 mars 2015.

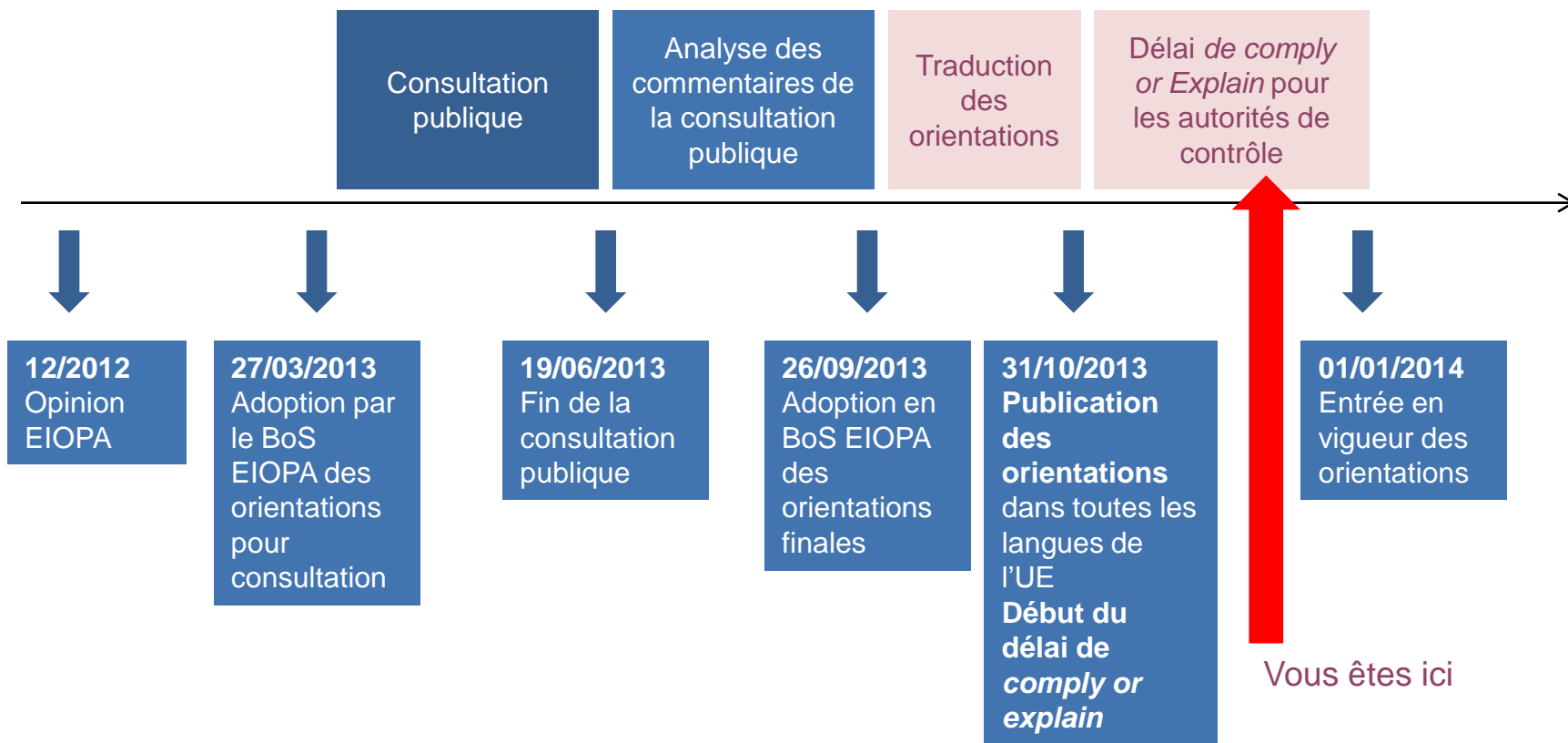
Calendrier Européen Solvabilité II



Orientations EIOPA

- ❑ **Face aux incertitudes du calendrier de Solvabilité II, EIOPA a souhaité, dans son opinion de décembre 2012, que certains éléments de Solvabilité II fassent l'objet de mesures de préparation dans les domaines suivants :**
 - *Reporting*
 - Gouvernance et ORSA
 - Pré-candidature pour les modèles internes
- ❑ **Ces propositions de mesures de préparation se traduisent par des orientations EIOPA, que les autorités de contrôle nationales sont invitées à mettre en œuvre (processus de *comply or explain*).**
- ❑ **Ces orientations répondent à 2 objectifs majeurs :**
 - Faciliter la transition vers le nouveau régime
 - Harmoniser les mesures de préparation au niveau européen
- ❑ **Elles s'appliqueront du 1^{er} janvier 2014 à la date d'entrée en application de Solvabilité II**

Orientations EIOPA



<https://eiopa.europa.eu/publications/eiopa-guidelines-new>

Processus de mise en conformité

- **Le processus de mise en conformité a été lancé officiellement le 31 octobre 2013**
 - Processus anticipé depuis plusieurs mois
 - Action ACPR pour
 - Se conformer aux orientations qui s'adressent aux autorités de contrôle nationales
 - Proposer des actions dans les domaines entrant dans son champ de compétence
 - Consultation des fédérations
 - Décision du Collège plénier de l'ACPR du 12 décembre

- **Le résultat doit être transmis à EIOPA avant la fin de l'année**
 - Résultat public
 - Révision des évaluations début 2015, pour mesurer les progrès

Sommaire

- ❑ Quel calendrier pour Solvabilité II ?
- ❑ **Bilan de la préparation du marché en 2013**
 - **Romain Paserot, directeur des contrôles spécialisés et transversaux, Chef de projet Solvabilité II**
 - **Martin Ribas, chargé de mission à la direction des contrôles spécialisés et transversaux**
- ❑ Les prochaines étapes de préparation : 2014 et 2015
 - *Reporting*
 - Gouvernance et ORSA
 - Modèles internes

Bilan de la préparation

- **Trois exercices étaient organisés en 2013**
 - Enquête annuelle de préparation
 - Organisation d'un ORSA pilote mené avec une sélection d'organismes
 - Exercice de collecte d'états prudentiels Solvabilité II



Résultats de l'enquête 2013 de préparation

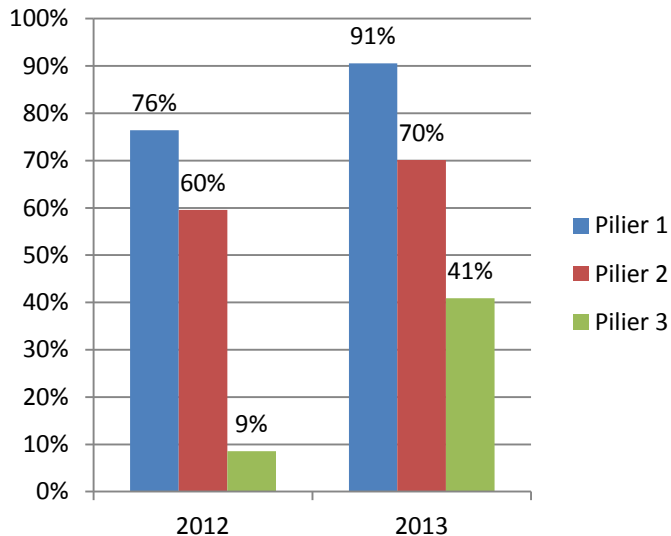
Résultats de l'enquête 2013

- ❑ **445 organismes participants sur 595 contactés**
- ❑ **Un taux de couverture du marché important**
 - 90% de part de marché en Vie
 - 75% en Non-vie
- ❑ **Auto-évaluation effectuée avant l'accord sur Omnibus II et la confirmation de la date effective d'entrée en vigueur de Solvabilité II**

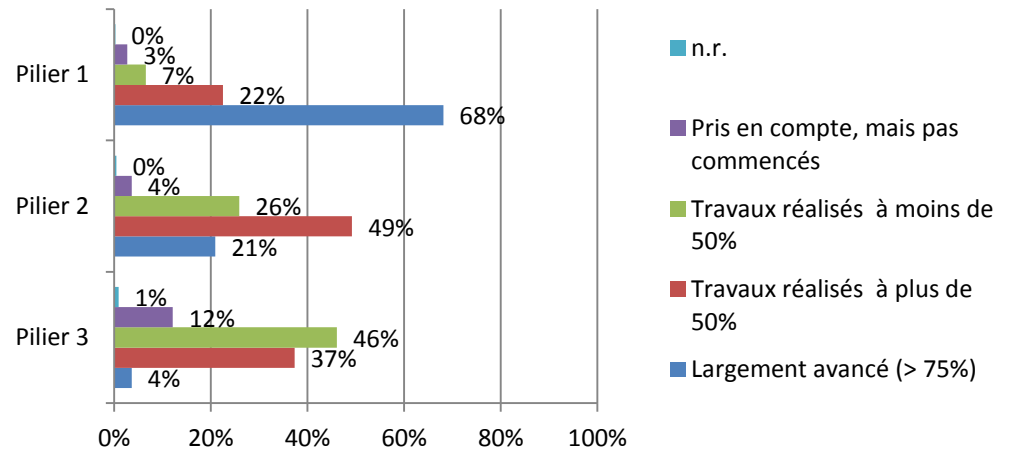
Améliorations sur les trois piliers

- Progression du niveau général de préparation
- Rattrapage sur le pilier 3 (*reporting*)

Organismes se déclarant prêts à plus de 50%



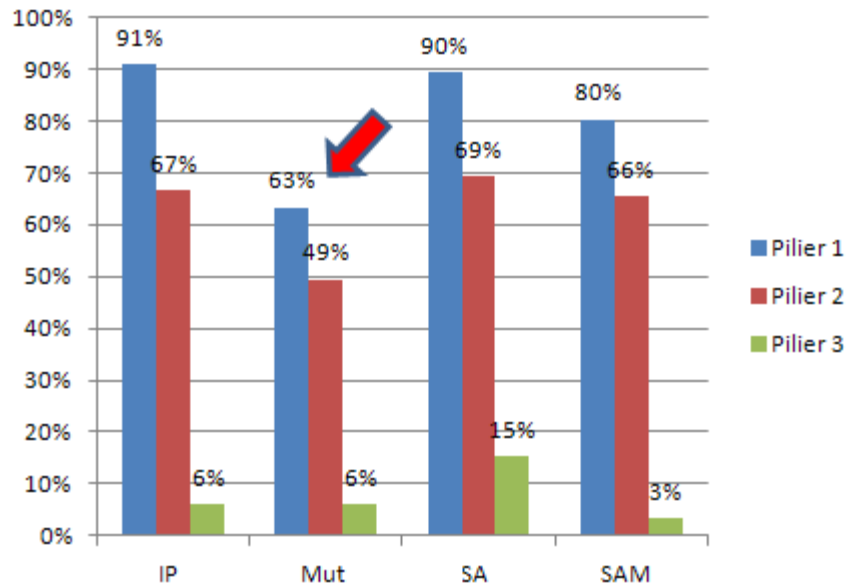
Niveau de préparation par pilier en 2013



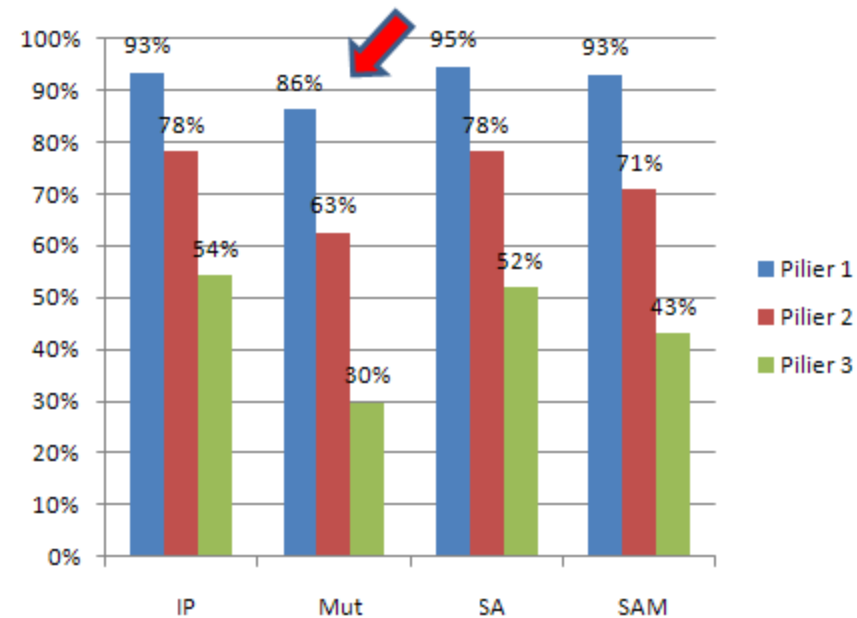
Question : Quel est l'état d'avancement de votre plan de préparation concernant chacun des piliers de la directive ?

Un niveau de préparation de plus en plus homogène

2012



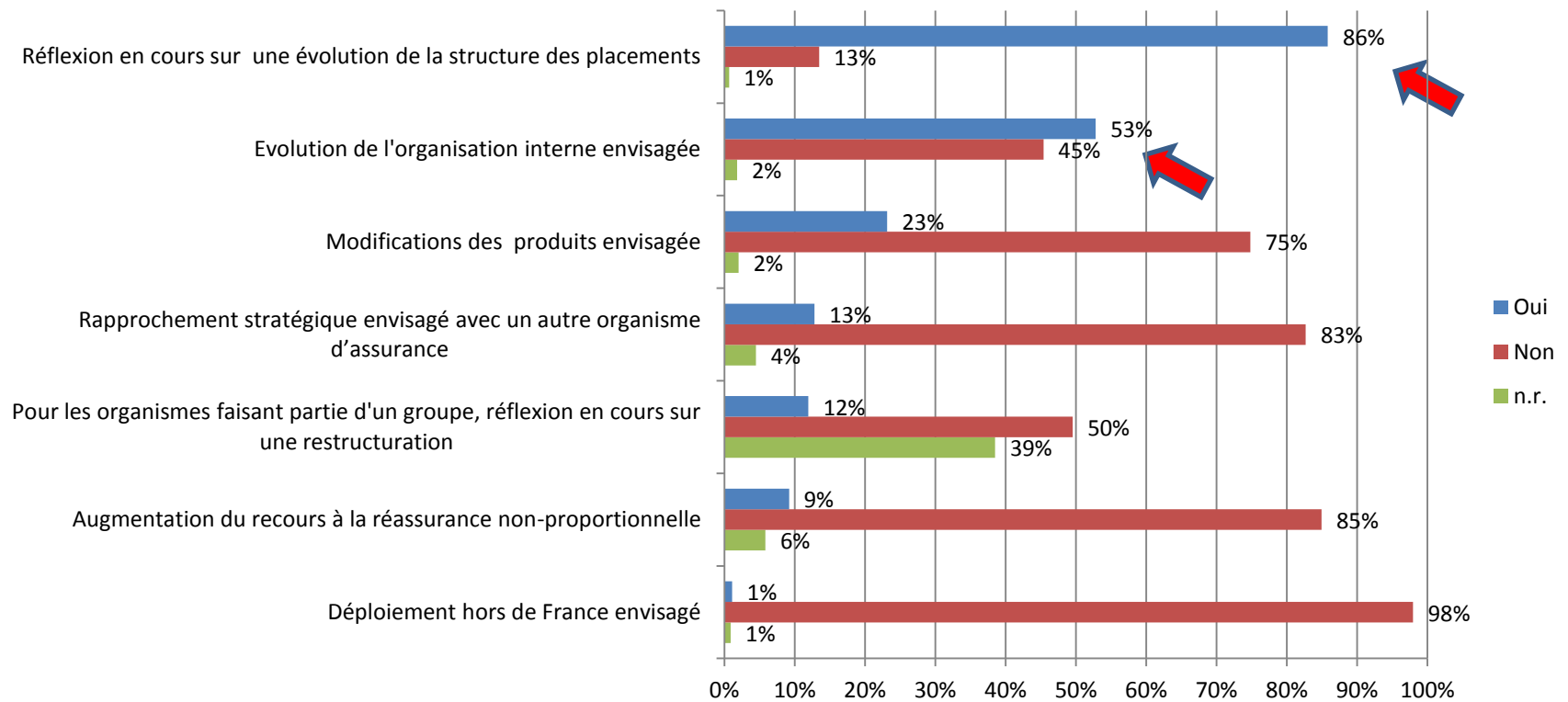
2013



Question : Part des organismes se déclarant prêts à chacun des piliers à plus de 50%

Impacts de Solvabilité II

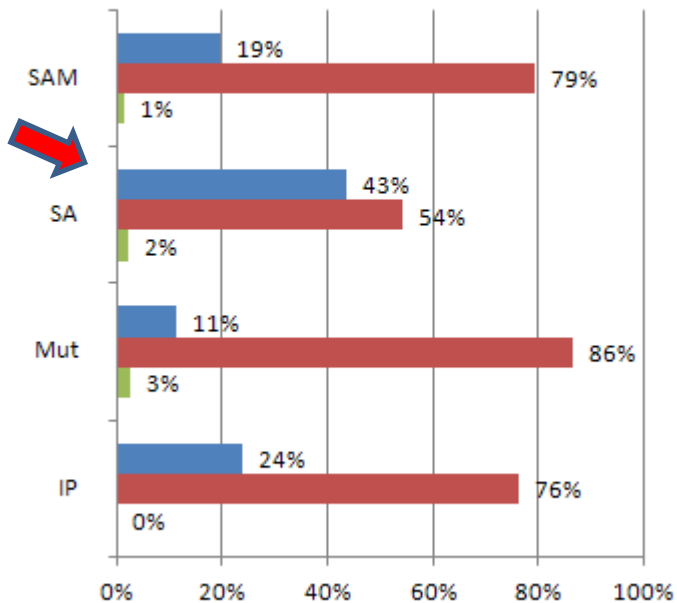
- ❑ Évolution anticipée de la politique de placement et de l'organisation
- ❑ Faible impact anticipé sur les produits, l'organisation intragroupe ou encore la politique de réassurance



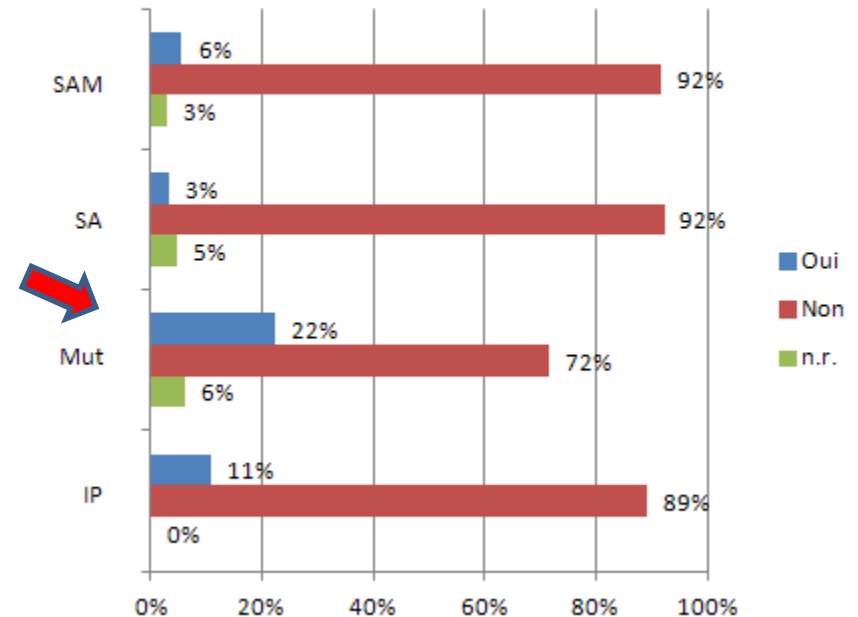
Impacts de Solvabilité II

- ❑ Les sociétés anonymes anticipent toutefois davantage une évolution de leurs produits (43%)
- ❑ Tandis que les mutuelles envisagent plus souvent (22%) un rapprochement avec un autre organisme

Modification des produits



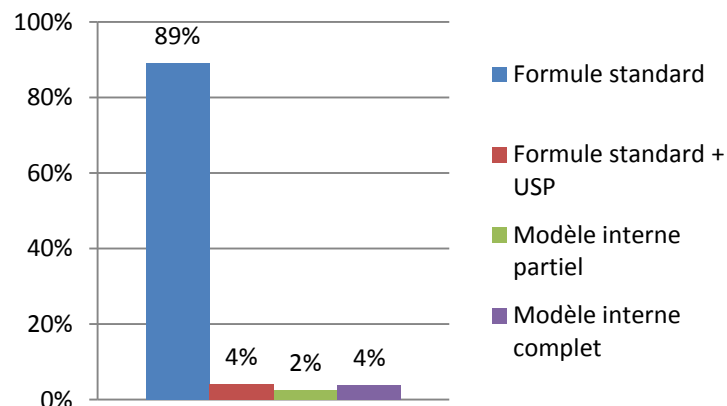
Rapprochement stratégique envisagé avec un autre organisme d'assurance



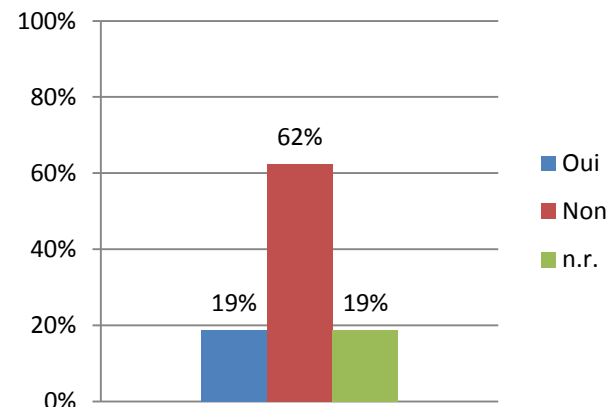
Méthodes de calcul du SCR

- ❑ Comme les années précédentes, la plupart des organismes envisage d'utiliser la formule standard
- ❑ Intérêt limité pour les USP à ce stade

Quelle méthode de calcul du SCR privilégiez-vous lors de l'entrée en vigueur de Solvabilité II?



Utilisation d'USP en tant qu'approche alternative (lors de l'entrée en vigueur ou dans un second temps)

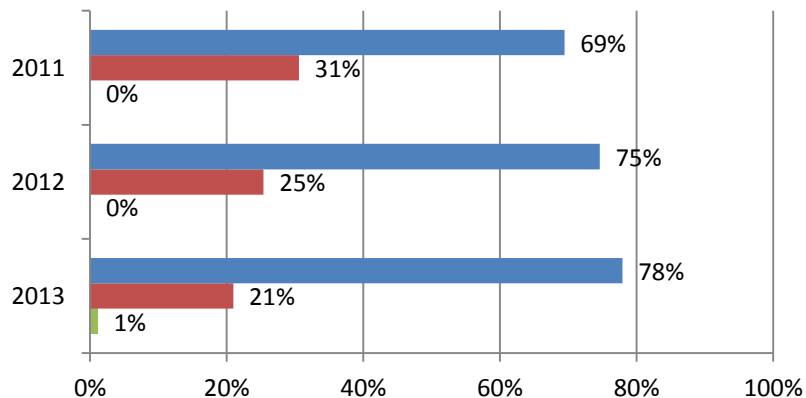


Des fonctions clés généralement déjà identifiées

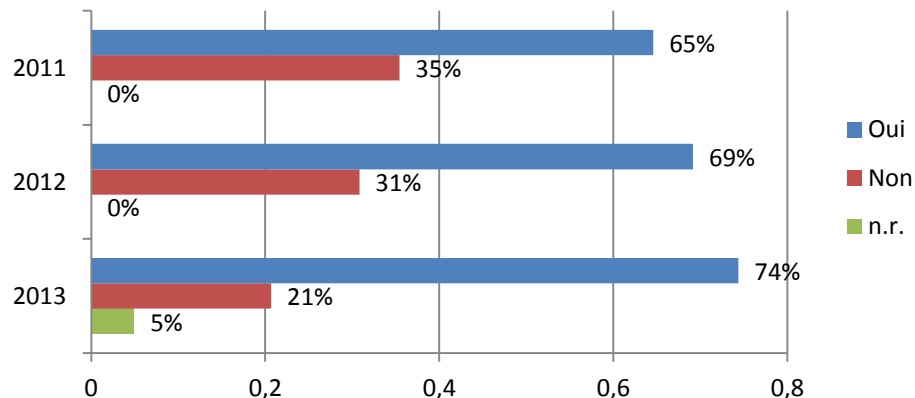
- Augmentation constante depuis 2011 de la préparation des organismes pour l'ensemble des fonctions clés

Identification des fonctions clés

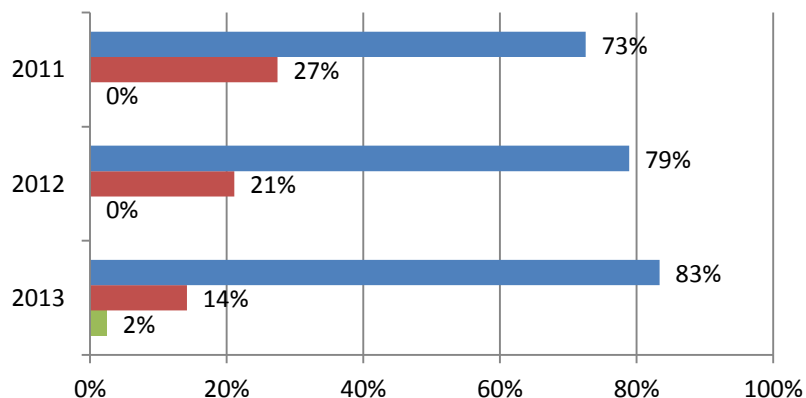
Fonction actuarielle



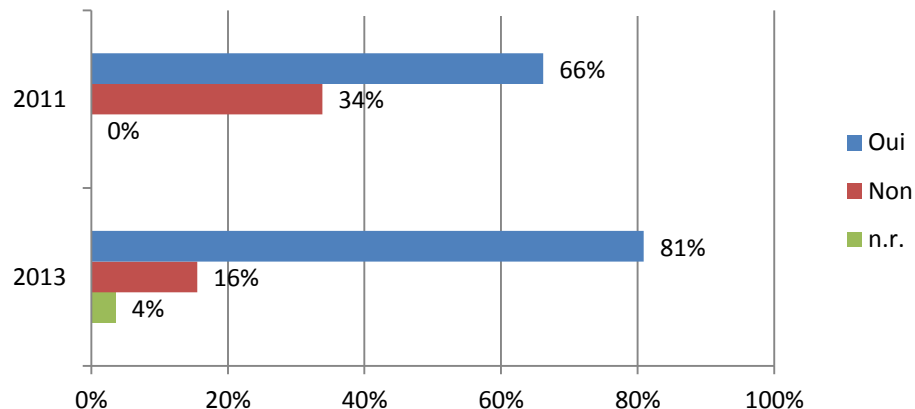
Fonction audit interne



Fonction gestion des risques

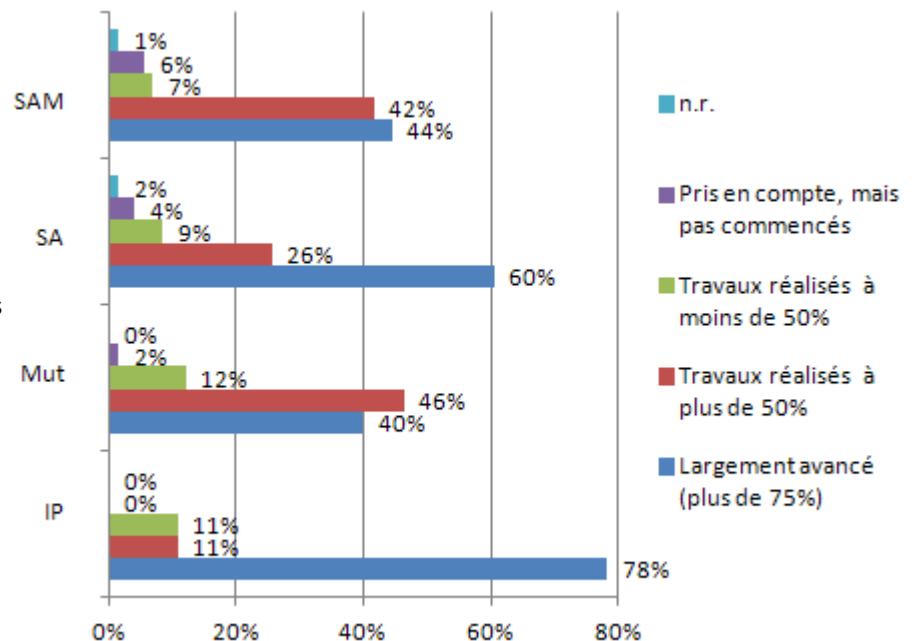
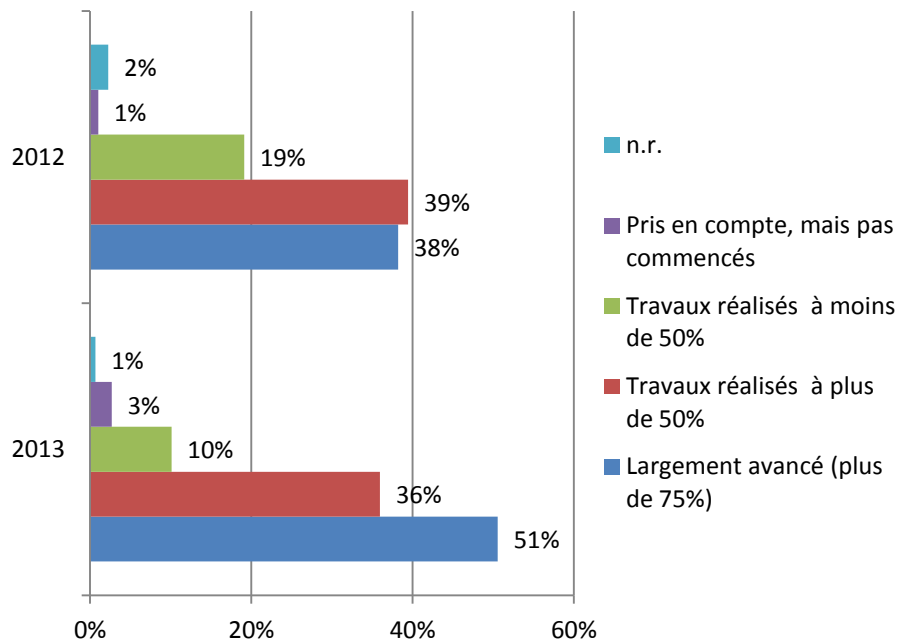


Fonction conformité



Progression des travaux liés au contrôle interne

- Augmentation de la préparation de manière globale depuis 2012
- Travaux réalisés à plus de 50% pour une large majorité (87% des organismes)

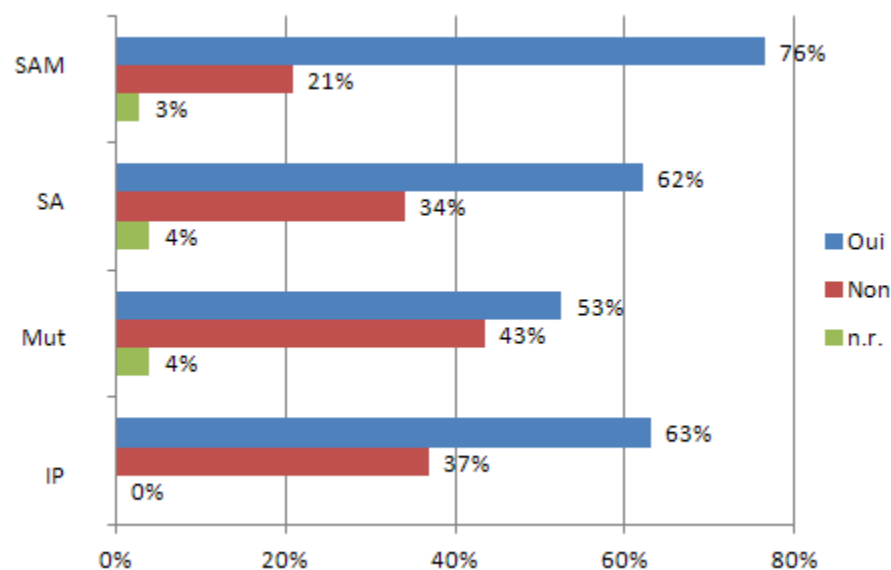
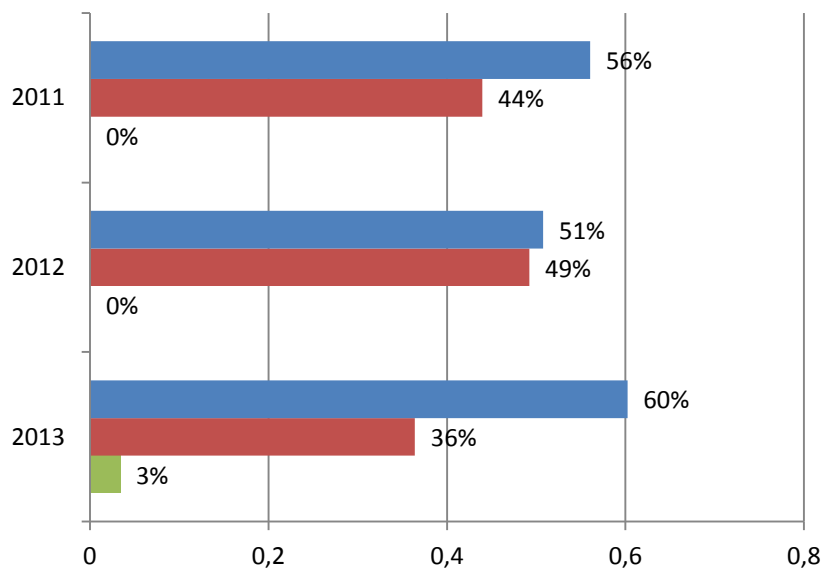


Question : Pouvez-vous préciser l'état d'avancement de vos travaux concernant le contrôle interne?

Réflexion sur le principe de la « personne prudente »

Principe de la «personne prudente» (art. 132 de la Directive 2009/138/CE) : les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.

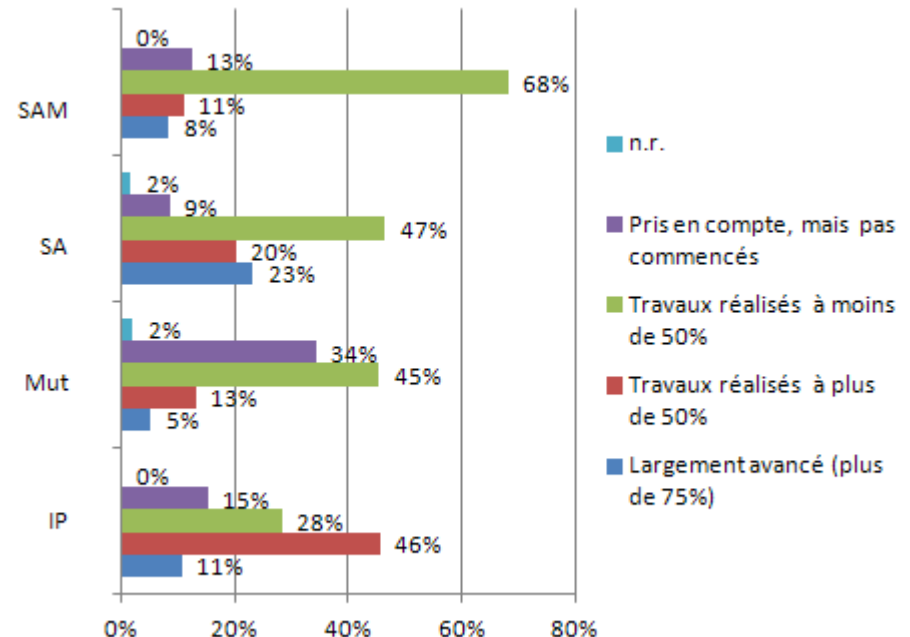
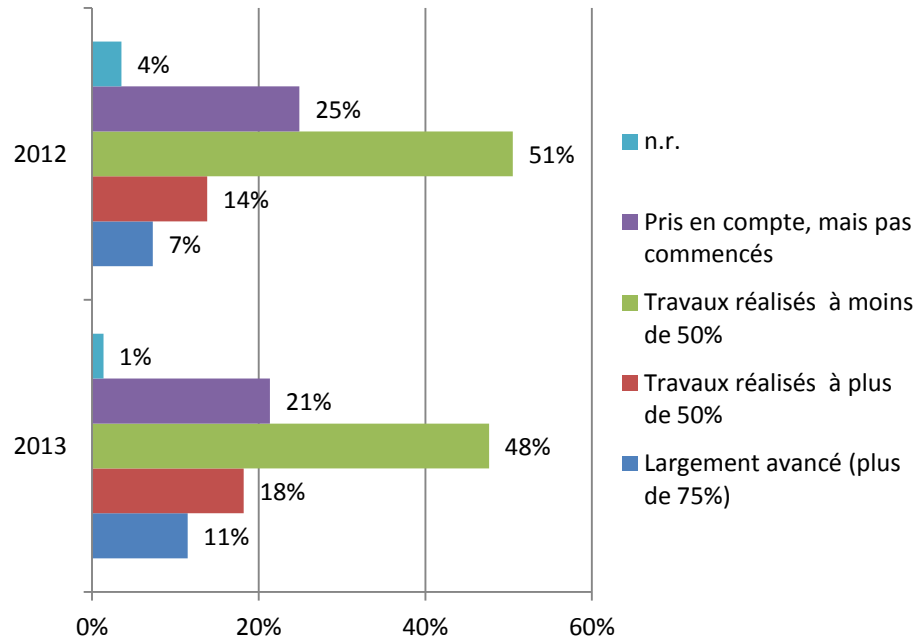
□ Réflexion en augmentation par rapport à 2012



Question : Avez-vous lancé une réflexion sur le principe de la personne prudente ?

L'ORSA : un chantier moins avancé...

- Stabilité de la préparation globale depuis 2012
- Travaux réalisés à plus de 50% pour une faible partie des organismes (29%)

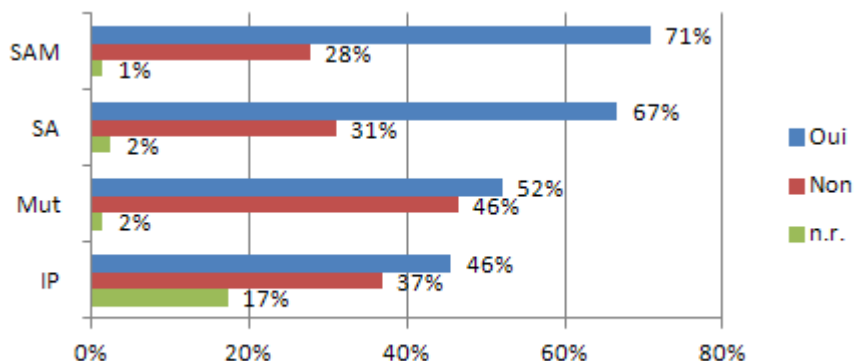


Question : Pouvez-vous préciser l'état d'avancement de vos travaux concernant l'ORSA ?

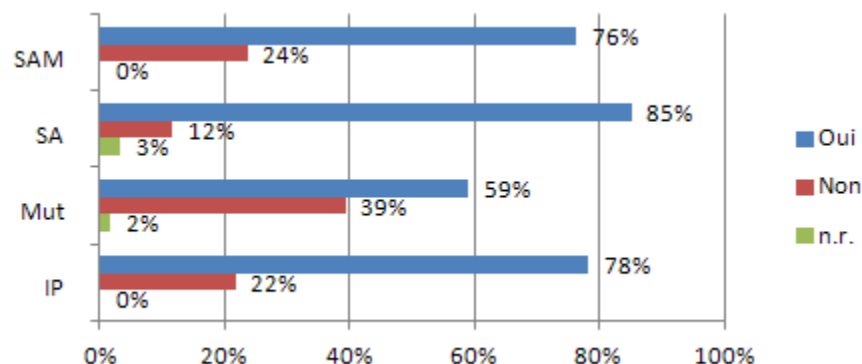
... mais les outils de gestion prospective des risques sont souvent déjà en place

- Si les travaux sur l'ORSA semblent peu avancés, la plupart des organismes ont déjà une vision prospective détaillée de leur risques

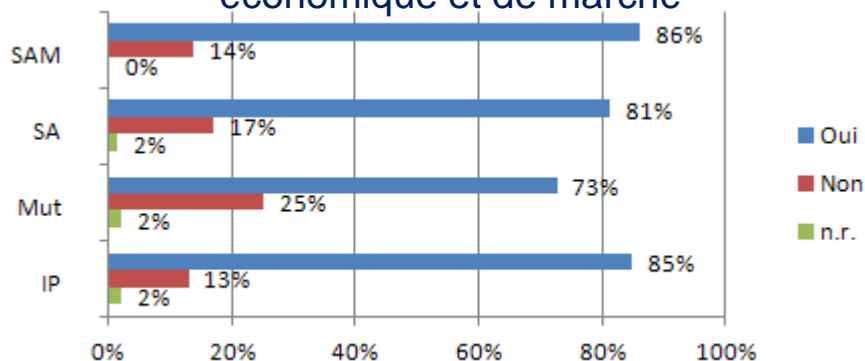
Formalisation de la politique de risque



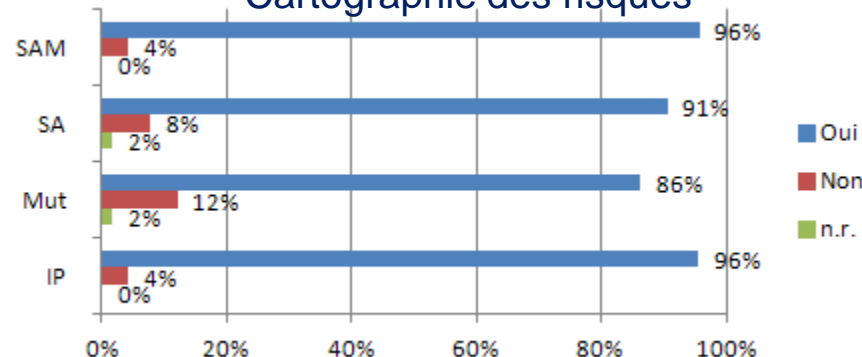
Formalisation de la stratégie de moyen et long terme



Analyse de l'évolution du contexte économique et de marché



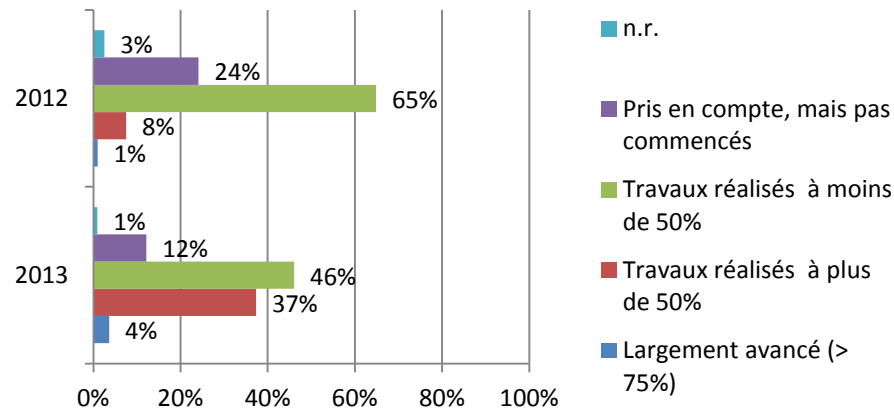
Cartographie des risques



Le reporting : un chantier désormais lancé

- La préparation au *reporting* a véritablement démarré en 2013
 - Publication par l'EIOPA d'une version stabilisée des états en juillet 2012
 - Remise à l'ACPR d'une sélection d'états prudentiels en septembre 2013
 - Le pilier 3 reste toutefois celui dont la préparation est la moins avancée

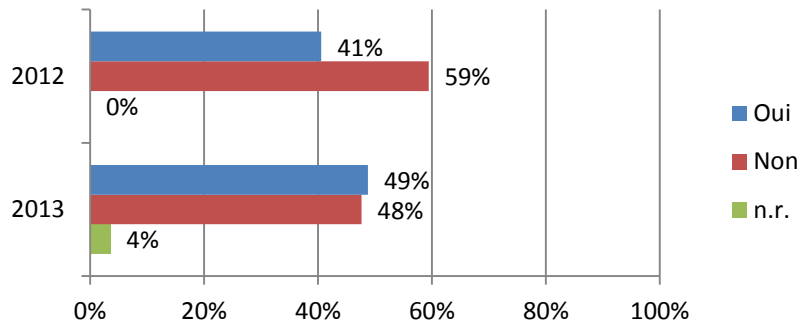
Préparation au pilier 3



Un point d'attention : la qualité des données

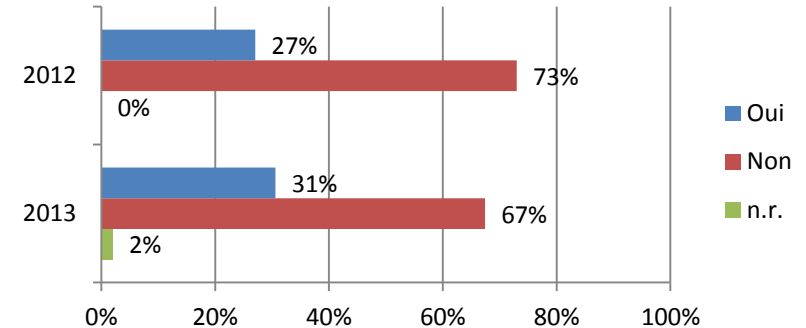
- ❑ La formalisation des politiques de qualité des données doit encore progresser
- ❑ Un enjeu particulièrement important pour les organismes qui demanderont l'autorisation d'utiliser un modèle interne ou des USP

Gouvernance des données



Question : Disposez-vous d'un système de gouvernance des données?

Politique formalisée de qualité des données



Question : Disposez-vous d'une politique formalisée de qualité des données (exigences, seuils de qualité acceptable, etc) ?

Premier bilan de l'exercice de remise d'états Solvabilité II

Une forte mobilisation du marché

□ En quantité

- 426 participants
- 90% du marché Vie et 75% du marché Non Vie
- Toutes les familles de l'assurance sont représentées, avec des taux de participation homogènes

□ En qualité

- Dans la plupart des cas, l'ensemble des états ont été remis
- Des notes méthodologiques détaillées
- Des échanges constructifs avec les participants

Avancement des travaux de l'exercice

- ❑ **Début septembre : remise des réponses**
- ❑ **Septembre – novembre : échanges avec les participants**
- ❑ **Les analyses individuelles sont désormais terminées**
 - Courriers individualisés en cours d'envoi
 - Ne constituent pas une validation des informations transmises
- ❑ **Le bilan détaillé des enseignements de l'exercice sera publié courant janvier 2014**

Un exercice utile

- ❑ Utilisation générale des nouvelles spécifications publiées à l'occasion du LTGA
 - ❑ Vision de la cible (états prudentiels) et des besoins en terme d'information
- ➔ Progression des travaux sur le pilier 3

Des marges de progrès

- ❑ **Appropriation des spécifications techniques**
 - Application des seuils planchers de MCR
 - Application de certains paramètres de la formule standard

- ❑ **Utilisation des contrôles d'erreur intégrés pour fiabiliser les remises**
 - Des erreurs de remplissage (états fonds propres et MCR notamment)
 - Contrôles qui seront intégrés à la taxonomie XBRL

- ❑ **Disponibilité et qualité des données**
 - Mise en transparence des fonds

Des points d'attention

- ❑ **Les choix d'hypothèses ou de méthodes doivent être mieux justifiés...**
 - Modélisation des rachats en Vie
 - Projection des frais
 - Autres

- ❑ **De même que les choix de simplifications**
 - Impôts différés
 - Comptabilisation au bilan
 - Prise en compte de la capacité d'absorption des pertes dans le SCR
 - Provisions techniques

Limites de l'exercice

- ❑ **Exercice sur base déclarative**

- ❑ **Des points clés non mesurés**
 - Quelle qualité des données ?
 - Quel processus de préparation et de validation des données ?
 - Quels délais de préparation des données dans le cadre du futur régime ?



Lignes directrices des exercices de préparation en 2014 et 2015

Lignes directrices

- ❑ **Cohérence avec les orientations européennes**
- ❑ **Préparation sur l'ensemble des aspects du futur régime (états prudentiels, ORSA)**
- ❑ **Utilisation des deux années disponibles : exercices en 2014 et 2015**

Principes guidant notre calendrier de préparation

- ❑ **Principes du « meilleur effort » et de « qualité croissante »**
 - Faire mieux en 2015 qu'en 2014

- ❑ **Progressivité**
 - 2014 : *reporting* en base sociale
 - 2015 : base sociale ET groupe

- ❑ **Proportionnalité**
 - Des attentes différentes selon le profil de risque et la complexité de l'organisme

- ❑ **Accompagnement**
 - Communication de l'Autorité à toutes les étapes

Communication de l'autorité

- ❑ Ouverture prochaine d'un site dédié à Solvabilité II et à la préparation :

<http://www.acpr.banque-france.fr/solvabilite2>

Sommaire

- ❑ Quel calendrier pour Solvabilité II ?
- ❑ Bilan de la préparation du marché en 2013
- ❑ **Les prochaines étapes de préparation : 2014 et 2015**
 - ***Reporting***
 - **Julie Briand, responsable du pôle *Reporting*, Audit, IT au service des affaires internationales assurance**
 - **Dominique Durant, directeur adjoint des études, Chef du projet informatique Solvabilité II**
 - Gouvernance et ORSA
 - Modèles internes

Reporting préparatoire – 2014 et 2015

- ❑ **Une démarche progressive et cohérente de 2013 jusqu'à l'entrée en application de Solvabilité II en 2016...**
 - Progression du périmètre des collectes (états quantitatifs, population des organismes soumis)
 - Progression du point de vue technique (d'EXCEL vers XBRL)

- ❑ **...qui s'articule autour d'un socle commun, les orientations EIOPA en 2015 :**
 - Des initiatives ACPR en 2013 et 2014 sur un sous ensemble des exigences des orientations EIOPA

- ❑ **Pendant que les exercices habituels sont maintenus en 2014 :**
 - Un *reporting* réglementaire maintenu et complété
 - Les stress test EIOPA

Les prochaines étapes : 2014

Reporting préparatoire - 2014

□ Collecte XBRL 2014 portée par l'ACPR

- Le périmètre :
 - *Organismes individuels a priori soumis à Solvabilité II*
 - *Les mêmes états que ceux de la collecte 2013 + actifs lignes à lignes (AS-D1) cf slide suivante*
- Date de référence : 31/12/2013
- Date de remise : septembre 2014
- Spécifications techniques (métier) :
 - *a minima sur la base des spécifications techniques du LTGA*
 - *Si possible sur la base des spécifications techniques 2014 EIOPA pour les orientations EIOPA (publication prévue Avril 2014)*
- En contrepartie de la souplesse acceptée sur les spécifications, la remise d'une note méthodologique sera demandée
- Documentation technique XBRL – Taxonomie :
 - *La taxonomie qui sera publiée par l'EIOPA en décembre 2013...*
 - *...et dont une première version a été mise à disposition le 11 novembre 2013*

Reporting préparatoire – 2014

Nature de l'état		Nom générique	Nomenclature des états
Contenu de la communication			S.01.01.b
Informations de base		BI	S.01.02.b
Bilan		BS C1	S.02.01.b
Liste des actifs		AS D1	S.06.02.b
Fonds propres		OF B1 (extraits)	S.23.01.b
Provisions techniques			
	Vie et santé similaires à la vie	TP E1 (extraits)	S.12.01.b
	Non vie	TP F1 (extraits)	S.17.01.b
Exigences de capital			
	SCR - information récapitulative - FS	SCR B2A	S.25.01.b
	SCR risque de marché	SCR B3A	S.26.01.b
	SCR risque de contrepartie	SCR B3B	S.26.02.b
	SCR risque de souscription en vie	SCR B3C	S.26.03.b
	SCR risque de souscription en santé	SCR B3D	S.26.04.b
	SCR risque de souscription en non vie	SCR B3E	S.26.05.b
	SCR risque opérationnel	SCR B3G	S.26.06.b
	SCR risque de catastrophe en non vie	SCR B3F	S.27.01.b
	MCR (non mixte)	MCR B4A	S.28.01.b
	MCR (mixte)	MCR B4B	S.28.02.b

Reporting préparatoire - 2014

❑ Collecte XBRL 2014 portée par l'ACPR

- Sera annoncée par un courrier du SG ACPR début 2014 aux organismes

❑ Mise à disposition de la documentation sur le site ACPR

- La documentation fonctionnelle (spécifications techniques EIOPA, courbe des taux...)
- La documentation technique propre aux remises XBRL :
 - *Accréditation au guichet*
 - *Documentation relative à la taxonomie*
 - *Information sur le processus de signature électronique (même si celui-ci n'est pas requis en 2014)*

❑ L'ACPR vous accompagne :

- Le pôle GARU (Gestion des applications et relations utilisateurs) de l'ACPR est le point d'entrée pour toute question technique ou fonctionnelle :
support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr
- Mise à disposition d'un environnement de test dès avril 2014
- Possibilité de contacter le pôle XBRL pour effectuer des tests hors Onegate dès maintenant

Reporting préparatoire - 2014

□ Les dates-clés de la collecte XBRL

- Décembre 2013 : publication par EIOPA de la version de la taxonomie qui sera utilisée pour la collecte 2014 portée par l'ACPR
- À partir de janvier 2014 : mise à disposition par l'ACPR de la documentation
 - *Pour la documentation dépendant d'EIOPA (Spécifications Techniques), la mise à disposition dépendra du calendrier EIOPA (avril 2014 à ce stade)*
- 1^{er} trimestre 2014 : début de la campagne d'accréditation au guichet ONEGATE
- 2^{ème} trimestre 2014 : mise en production. L'environnement de test est également accessible en parallèle
- Septembre 2014 : réception des remises XBRL de la collecte 2014 sur l'environnement de production



Collecte XBRL 2014 : les questions pratiques

La collecte XBRL 2014 : comment réaliser le *reporting* ?

- ❑ Par transmission de la remise XBRL au guichet ONEGATE de la Banque de France
- ❑ Toute remise est associée à une collecte pour une échéance donnée
 - *Collecte 2014 : prudentiel solo annuel au 31/12/2013*
- ❑ Toute remise, y compris corrective, doit contenir les données de l'ensemble des états que vous devez rapporter
 - *Pas de remise partielle*
 - *Soumission en annule et remplace*

La collecte XBRL 2014 : comment s'enregistrer sur le guichet ONEGATE ?

□ **Accréditation :**

- Un identifiant/mot de passe sera attribué à la Banque de France aux personnes habilitées (remettant)
- Le statut de déposant permet d'effectuer des remises pour une autre entreprise, avec identifiant/mot de passe propre

□ **L'espace personnel comprend :**

- Fichiers déposés /restitués par la Banque de France
- Les accusés de réception des remises
- Les comptes rendus de collecte
- Les relances retard en cas de délai de remise imparti dépassé

La collecte XBRL 2014 : quels contrôles?

❑ Les contrôles sur la définition de la collecte :

**Une collecte = un jeu répertorié de document
= une échéance**

❑ Les contrôles d'intégrité du flux :

- Respect des spécifications XBRL (XBRL 2.1 et Dimensions)
- Rejet en cas de non respect : données non transmises à l'ACPR
- Accusé de réception adressé par mail

❑ Les contrôles intra et inter-états :

- Respect des assertions contenues dans la taxonomie
- Contrôles non bloquants : données transmises à l'ACPR
- Contrôles en échec présentés dans le compte rendu de collecte
- Re-soumission de l'ensemble de la collecte corrigée

La collecte XBRL : la signature électronique ?

□ La signature électronique des remises :

- Acquérir un certificat électronique respectant les préconisations de la Banque de France
 - La documentation sera mise à disposition
 - L'outil de signature n'est pas fourni par la Banque de France
- Déclarer les personnes habilitées à signer :
 - Distincte des personnes habilitées à remettre
 - Un formulaire de *Déclaration des Droits à Signer* disponible sur le guichet

Pour la collecte 2014 : la signature électronique ne sera pas requise

Reporting préparatoire Excel - 2014

❑ Collecte EXCEL 2014 portée par l'ACPR

- Pour les organismes individuels *a priori* soumis à Solvabilité II et qui ne seraient pas prêts à remettre sous XBRL

❑ Un processus alternatif ouvert, à titre subsidiaire pour 2014

- Les mêmes références fonctionnelles que pour la collecte XBRL
- Les mêmes documents attendus que pour la collecte XBRL, sauf l'état détaillé des actifs (Assets D1)
- Ne permet pas à l'organisme de tester l'intégralité du processus de remise ni de bénéficier des contrôles mis en place dans Onegate

Évolution du *reporting* réglementaire - 2014

- **Pour rappel, intégration de 4 nouveaux états prudentiels dans le dossier annuel à remettre en 2014**
 - État sur la participation aux bénéfices (C22)
 - État sur le suivi des taux minimum garantis (C23)
 - État sur la provision pour sinistres non encore manifestés (C24)
 - État de suivi des conventions branche 26 (C26)

- **Ces états ont été introduits par des instructions de l'ACPR**
 - Chaque état est complété par un guide méthodologique, expliquant le contenu des différents tableaux
 - Remise de ces états avec le reste du dossier annuel, sous format EXCEL

Les prochaines étapes : 2015

Reporting préparatoire - 2015

□ En application des orientations EIOPA

- Intention de conformité décidée par le collège de l'ACPR
- Remise au superviseur de certains états quantitatifs SII et d'un rapport narratif sur une période limitée d'un an, démarrant en 2015, avec :
 - *une remise d'états annuels et d'un narratif sur base 31.12.2014 (à + 22 semaines en solo / +28 semaines en groupe)*
 - *puis d'états trimestriels au Q3 (à + 8 semaines en solo / +14 semaines en groupe)*
- Périmètre élargi en regard de 2014 :
 - Solos ET groupes, annuel ET trimestriel avec des seuils d'application
 - Objectif minimal de couverture de 50% de part de marché pour les remises trimestrielles – seuils à confirmer début 2014
 - Groupes au-delà de 12 Mds € de bilan (statutaire)

Reporting préparatoire - 2015

Nature de l'état		Nom générique	Nomenclature par remise			
			Solo trimestrielle	Solo annuelle	Groupe trimestrielle	Groupe annuelle
Contenu de la communication			S.01.01.a	S.01.01.b	S.01.01.f	S.01.01.g
Informations de base		BI	S.01.02.a	S.01.02.b	S.01.02.f	S.01.02.g
Bilan						
	Bilan SII	BS C1	S.02.01.a	S.02.01.b	S.02.01.f	S.02.01.g
	Actifs et passifs par devise	BS C1D	NA	S.02.02.b	NA	NA
Actifs						
	Liste des actifs	AS D1	S.06.02.a	S.06.02.b	S.06.02.f	S.06.02.g
	Instruments dérivés	AS D20	S.08.01.a	S.08.01.b	S.08.01.f	S.08.01.g
Fonds propres		OF B1 (extraits)	S.23.01.a	S.23.01.b	S.23.01.f	S.23.01.g
Provisions techniques						
	Vie et santé similaires à la vie	TP E1 (extraits)	S.12.01.a	S.12.01.b	NA	NA
	Non vie	TP F1 (extraits)	S.17.01.a	S.17.01.b	NA	NA
Exigences de capital						
	SCR* - information récapitulative - FS	SCR B2A	NA	S.25.01.b	NA	S.25.01.g
	SCR* - information récapitulative - MIP	SCR B2B	NA	S.25.02.b	NA	S.25.02.g
	SCR* - information récapitulative - MI	SCR B2C	NA	S.25.03.b	NA	S.25.03.g
	SCR* risque de marché	SCR B3A	NA	S.26.01.b	NA	S.26.01.g
	SCR* risque de contrepartie;	SCR B3B	NA	S.26.02.b	NA	S.26.02.g
	SCR* risque de souscription en vie	SCR B3C	NA	S.26.03.b	NA	S.26.03.g
	SCR* risque de souscription en santé	SCR B3D	NA	S.26.04.b	NA	S.26.04.g
	SCR* risque de souscription en non vie	SCR B3E	NA	S.26.05.b	NA	S.26.05.g
	SCR* risque opérationnel	SCR B3G	NA	S.26.06.b	NA	S.26.06.g
	SCR* risque de catastrophe en non vie	SCR B3F	NA	S.27.01.b	NA	S.27.01.g
	MCR (non mixte)	MCR B4A	S.28.01.a	S.28.01.b	NA	NA
	MCR (mixte)	MCR B4B	S.28.02.a	S.28.02.b	NA	NA
Etats spécifiques groupes						
	Entités du groupe	G01	NA	NA	NA	S.32.01.g
	SCR des entités d'assurance	G03	NA	NA	NA	S.33.01.g
	SCR des entités d'autres secteurs financiers	G04	NA	NA	NA	S.34.01.g
	Provisions techniques du groupe	G14	NA	NA	NA	S.35.01.g

* avec une déclinaison fonds cantonnés telle que prévue dans les interim guidelines 2015

Reporting préparatoire - 2015

□ Articulation avec la mise en œuvre de certaines orientations en matière de gouvernance

- Sur le contenu du rapport narratif en ce qui concerne les aspects gouvernance
- Sur l'exigence de politiques écrites en matière de *reporting*

□ Point en suspens

- Détermination des seuils d'application pour le *reporting* trimestriel – en l'attente des orientations de la BCE pour la période intérimaire
 - *L'ACPR et la Banque de France ont appelé à une convergence des seuils EIOPA et BCE*
 - *À déterminer début 2014*

Sommaire

- ❑ Quel calendrier pour Solvabilité II ?
- ❑ Bilan de la préparation du marché en 2013
- ❑ **Les prochaines étapes de préparation : 2014 et 2015**
 - *Reporting*
 - **Gouvernance et ORSA**
 - **Matthieu Gray, référent gouvernance au service des affaires internationales assurance**
 - **Philippe Sourlas, chef de brigade**
 - Modèles internes

Préparation à la gouvernance

La préparation à la gouvernance

□ Le contenu des orientations de gouvernance

- Elles reprennent les principales exigences du système de gouvernance sous Solvabilité II (systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, fonctions clés, honorabilité et compétence, externalisation, principe de la personne prudente, rôle de l'AMSB) tout en en constituant un sous ensemble
- Elles sont, pour les organismes et les groupes, le document de référence pour préparer le système de gouvernance à l'échéance de 2016
- Les organismes et groupes doivent les prendre en compte dans leur décision (exemple : levée de fonds propres, accords d'externalisation)
- Les organismes doivent aussi se préparer sur les chantiers nécessitant du temps (exemple : mise en place des fonctions clés et établissement des politiques écrites)

La préparation à la gouvernance

❑ Les conditions d'application de ces mesures

- Une mise en conformité suppose l'introduction dans le dispositif légal français des exigences
- Décision du Collège de l'ACPR du 12 décembre

❑ Suivi vigilant de la préparation par l'ACPR

Orientations EIOPA relatives à l'ORSA

Rappels sur l'ORSA

- **Own Risk and Solvency Assessment** introduit par l'article 45 de la directive :
 1. 3 composantes à évaluer
 - a. *Besoin global de solvabilité (ou Overall Solvency Needs)*
 - b. *Le respect permanent des exigences de capital et des provisions techniques*
 - c. *La mesure dans la quelle le profil de risque s'écarte des hypothèses de calcul du SCR*
 2. La justification des méthodes employées pour évaluer son besoin global de solvabilité (principe de proportionnalité)
 3. Pour 1.c., en cas d'utilisation d'un modèle interne, l'obligation d'articuler l'évaluation avec celle du SCR
 4. Prise en compte de l'ORSA dans les décisions stratégiques
 5. Un nouvel ORSA est réalisé en cas de changement notable du profil de risque (par exemple : décision stratégique notable)
 6. Un *reporting* spécifique au contrôleur l'informe des conclusions de l'ORSA
 7. L'ORSA ne sert pas à calculer des exigences de capital supplémentaires

Orientations EIOPA

- **Orientations EIOPA sur l'ORSA publiées le 31 octobre 2013**
 - Reprennent essentiellement les exigences contenues dans les premières orientations ORSA de 2012 à deux différences près :
 - *En 2014, évaluation 1.a ; en 2015, évaluation 1.a, b, c*
 - *Des seuils sont proposés pour les deux dernières évaluations (1.b et c) qui sont cohérents avec les seuils de reporting préparatoire*
 - Concernent les entités sur base sociale et les groupes

ORSA préparatoire

Objectifs de l'exercice

- ❑ **L'objectif principal de l'exercice est de permettre aux organismes de se préparer**
 - À l'exigence du processus ORSA en elle-même
 - À l'entrée en application de Solvabilité II en 2016

- ❑ **Fournir de nouvelles bases de discussion avec le contrôle en vue de 2016**
 - Notamment pour toutes les questions nécessitant une autorisation (mesures du paquet branche longues, fonds propres auxiliaires par exemple)

Périmètre et contenu (1/2)

- ❑ **Tous les organismes et groupes *a priori* soumis à Solvabilité 2 seront invités à participer**

- ❑ **Contenu : l'ensemble des évaluations prévues au titre de l'ORSA en 2014 et 2015**
 - Évaluation du besoin global de solvabilité (A)
 - Évaluation du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques (B)
 - Évaluation de la significativité de la déviation du profil de risques par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR (C)

- ❑ **Les exigences de capital utilisées pour les évaluations B et C doivent être calculées dans le référentiel Solvabilité II**

Périmètre et contenu (2/2)

- **Il est proposé de mettre l'accent sur les aspects relatifs à la réalisation des évaluations et au rapport à l'ACPR**
 - Pour autant, recommandations de tenir compte des exigences de gouvernance incluses dans les orientations (rôle de l'AMSB, documentation et politiques écrites par exemple)

- **Spécifications techniques (Pilier 1) EIOPA et note sur les hypothèses sous-jacentes de la formule standard EIOPA**
 - Publication annoncée par EIOPA en avril 2014
 - Dans la mesure du possible, s'appuyer dessus, sinon, tenir compte des spécifications techniques EIOPA publiées en janvier 2013 pour l'exercice LTGA

Calendrier

- ❑ **Début 2014 : publication des enseignements de l'ORSA pilote mené en 2013**
- ❑ **Lettre du Secrétaire général à chaque organisme/groupe concerné par l'exercice**
- ❑ **La date limite de remise des rapports, pour l'exercice 2014, se situera à la fin du mois de septembre 2014**
- ❑ **Renouvellement de l'exercice en 2015**

Attentes particulières

- ❑ Pas d'exigence sur la structure du rapport ORSA mais les différentes évaluations de l'ORSA doivent être clairement identifiées
- ❑ Il est demandé un effort de concision
- ❑ L'analyse du respect permanent des exigences de capital doit au moins comporter un scénario central de plus de deux ans
- ❑ Dans la mesure où les organismes prévoient d'avoir recours à des dispositifs nécessitant une autorisation (mesures LTGA, fonds propres auxiliaires) il est important d'évaluer la situation avec et sans ces mesures comme élément de justification

Sommaire

- ❑ Quel calendrier pour Solvabilité II ?
- ❑ Bilan de la préparation du marché en 2013
- ❑ **Les prochaines étapes de préparation : 2014 et 2015**
 - *Reporting*
 - ORSA et gouvernance
 - **Modèles internes**
 - **Marc Baran, chef de la cellule modèles internes**

Orientations EIOPA relatives aux modèles internes

- **L'ACPR sera conforme aux orientations EIOPA, qu'il s'agisse de celles relatives aux :**
 - **Processus (GL1 à 4) :** par la mise à jour de la procédure de pré-candidature
 - **Aspects techniques (GL5 à GL65) :** par l'adoption d'un référentiel d'analyse des modèles internes
 - **Fonctionnement des collèges (GL66 à GL70)**

Mise à jour de la procédure de pré-candidature

- ❑ **Le processus reste globalement inchangé :**
 - Réception d'un dossier de pré-candidature, puis analyse
 - Si le dossier est satisfaisant, définition d'un plan de contrôle
 - Contrôles sur place sur les aspects essentiels du modèle
 - Suivi des actions correctrices

Mise à jour de la procédure de pré-candidature

- **La principale évolution consiste à passer d'une « note de synthèse » à un « dossier de pré-candidature »**
 - Nécessité de se préparer via le dossier de pré-candidature
 - Travaux en cours à EIOPA pour disposer d'un format européen de dossier de candidature
 - Contenu cible : une lettre d'accompagnement, une description du périmètre et des risques, les spécifications techniques, les principales politiques, une auto-évaluation de conformité du modèle et des estimations des résultats, etc.

Le référentiel d'analyse des modèles internes

- **Le Secrétariat général a adopté un référentiel d'analyse autour des grands principes suivants :**
 - Recensement thématique de l'ensemble des exigences formulées dans les textes des niveaux 1, 2 et 3
 - Une organisation en 16 critères d'appréciation de la conformité du projet et de son avancement :
 - ✓ 8 critères quantitatifs
 - ✓ 8 critères qualitatifs

Le référentiel d'analyse des modèles internes

Critères techniques	
1	Le périmètre et la structure du modèle sont pertinents (art. 112)
2	L'évaluation du bilan à un an pour le calcul du SCR MI est adéquate (art. 121)
3	Les facteurs de risques utilisés dans le MI sont appropriés (art. 121)
4	La structure d'agrégation reflète justement la diversification des risques (art. 121)
5	Dans le cas d'un MIP, les résultats du MI sont correctement intégrés dans la formule standard (art. 113)
6	Les techniques de réduction du risque sont identifiées et correctement mesurées (art. 121)
7	La mesure du risque utilisée dans le MI est calibrée conformément à la définition officielle (art. 122)
8	Le reporting MI reflète correctement le profil de risque
Critères qualitatifs	
9	La gouvernance du dispositif MI est de qualité (art. 41)
10	La validation du MI permet d'en garantir la qualité statistique (art. 124)
11	Le contrôle interne couvre le dispositif MI (art. 116)
12	Le suivi des résultats confirme les résultats du modèle (art. 123)
13	Le MI est largement utilisé à des fins opérationnelles (art. 120)
14	La politique de changement de modèle est rigoureuse (art. 115)
15	La qualité du système d'information du modèle interne est satisfaisante
16	La documentation du modèle est de bonne qualité (art. 125)

Quel calendrier pour les modèles internes ?

- **Les textes européens régissant les procédures de candidature seront communiqués courant 2014**
- **Ouverture des candidatures le 1^{er} avril 2015**
- **Utilisation des modèles autorisés en « première vague » le 1^{er} janvier 2016**

Calendrier général de préparation

□ 2014

- Remise d'états prudentiels solo
 - ✓ Format XBRL si possible, Excel *a minima*
 - ✓ Remise d'une note méthodologique
- ORSA préparatoire
- Questionnaire de préparation


□ 2015

- Remises prudentielles solo et groupe
 - ✓ États annuels (et trimestriels selon les seuils)
 - ✓ Format XBRL
 - ✓ Rapport narratif préparatoire
- ORSA préparatoire
- Questionnaire de préparation

- ❑ **Retrouvez les présentations de cette conférence, les publications sur les exercices de préparation au fur et à mesure de leur disponibilité et tenez-vous informés grâce au site internet dédié de l'Autorité :**

<http://www.acpr.banque-france.fr/solvabilite2>

- **Fil d'actualité**
- ***Reporting***
- **ORSA**
- **Gouvernance**
- **Modèles internes**
- **Calendrier général de préparation**



Conclusion

Sandrine Lemery,
Secrétaire général adjoint de l'ACPR